



# COMMISSION DES ARBITRES

## Réunion de bureau

### Procès-verbal

<b>Réunion du A :</b>	<b>Mardi 13 février 2023</b> <b>19 heures</b>
<b>Présidence</b>	M. Faouzi JAWADI
<b>Présents</b>	MM Lucas BAUDON, Allan DEVILLE, Christian GABET Faouzi JAWADI, Mohamed LABRINSSI
<b>Technicien invité</b>	Mr Lucas BAUDON
<b>Excusé</b>	M Julien LAVERDAN

\*\*\*\*

Faouzi JAWADI ouvre la séance à 19 heures en remerciant les membres présents.

Le président informe les membres du bureau sur plusieurs points

#### CIVILITES

##### CARNET NOIR.

La Commission des arbitres apprenant les décès :

- Du frère de Monsieur Didier KINA arbitre du District,
- Du père d'Emmanuel DESIRE et du grand père de Marvin DESIRE arbitres du District

Le bureau de la commission des arbitres présente ses sincères condoléances aux familles.

#### COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DE LA CDA

Le président de la Commission des arbitres réaffirme les responsabilités de chacun des membres de la CDA. Il leur demande de respecter leur responsabilité, chaque membre ayant des missions respectives et définies.

Le président insiste sur le fait que :

Les responsables de sections doivent travailler ensemble et collectivement.

Le responsable de la section désignation est chargé de répondre aux demandes des clubs sur la désignation d'arbitres pour des rencontres, tournois...

Les demandes d'arbitres concernant les rencontres interdistrict, pôle espoir, détectations... doivent être gérées par le responsable des désignations, qui après échanges avec les responsables des sections concernés, fera ensuite les désignations. Il en sera de même pour les désignations coupes avec le collectif dédié aux désignations à partir des 8èmes de finale.

Tout courrier envoyé à un arbitre, un observateur, un conseiller sera fait par le secrétaire de la CDA avec accord du président de la CDA.

##### **Une réflexion est menée sur le rôle du tuteur dans le cadre de l'accompagnement et le suivi des stagiaires.**

Le secrétaire de la CDA énonce la responsabilité du tuteur (cadrage fédéral) :

Sur le rôle du tuteur club, la CDA fera un rappel aux personnes concernées qui ne respecteraient pas les consignes (voir annexe 1 ci-dessous)

Le président de la CDA interviendra auprès de ceux-ci en cas de litiges.

## COURRIERS

Demande de 2 arbitres Futsal pour être observateurs dans cette pratique et d'un arbitre Foot Libre pour être arbitre assistant spécifique, ainsi qu'un rapport d'un arbitre, ces courriers et rapports ont été vus en bureau mais les décisions seront prises au cours de la CDA de mars.

## STAGES DE MI-SAISON

Le stage s'est bien déroulé avec une participation de 56 arbitres sur 82 ; 24 excusés ; 2 absents.

Les ateliers ont été appréciés avec de bons retours des arbitres

5 membres de la CDA seront désignés pour la correction du test.

Les interventions seront travaillées pour les prochaines assemblées et stages pour respecter le planning de la journée ou de la demi-journée.

Le rattrapage du test théorique se fera un dimanche matin le : 31 Mars 2024, de 10 heures à 12 heures, au District de l'Indre de Football.

## POINT SUR LA F.I.A DE FEVRIER 2024

Le total des inscriptions s'élève à 17 inscriptions pour la session de février 2024. Le bureau de la CDA travaillera en liaison avec le CTDA pour avoir les informations qui serviront pour le bilan de l'assemblée de fin saison.

Un échange a lieu sur la 8<sup>ème</sup> séance de la FIA. Celle-ci devrait se faire en Juin. La décision de la date sera prise au cours de la CDA de Mars. Le contenu de cette formation est soumis à l'organisation par le CTDA. Un mail sera envoyé à l'ensemble des formateurs pour assurer l'animation de cette dernière.

Les propositions du CTDA seront faites lors d'une prochaine CDA.

## PREPARATION FORMATION CONTINUE

La formation continue de Février 2024 se fera sur les thèmes de la gestion des conflits, de la Feuille de Match Informatisée et des évènements vus et entendus de Janvier 2024.

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

3 arbitres seront convoqués pour être auditionnés par la Commission de Discipline de la CDA et 2 autres arbitres recevront un courrier pour un rappel à leurs devoirs.

## NOMINATIONS D'ARBITRES

DESIRE Marvin ; Catégorie Départemental 3

GERBEAUD Mathieu ; Catégorie Départemental 3

HIZOUNE Ayoub ; Catégorie Jeune Arbitre District

MESBAH Karim ; Catégorie Départemental 3

Un courrier sera envoyé aux arbitres et aux clubs.

## DIVERS

Le secrétaire de la CDA fait un rappel sur les attributions de la CDA pour le respect de celle-ci afin d'éviter les débats inutiles.

Une réflexion est en cours sur le retour d'un responsable contrôles et observations qui pourrait aider le responsable des désignations. La décision sera prise au cours de la CDA de mars.

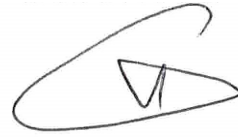
Depuis le stage de mi-saison, de nombreux rapports disciplinaires d'arbitres arrivent au secrétariat de la CDA (11). Le bureau de la CDA remercie les arbitres qui s'inscrivent dans cette démarche. Au vu de certains rapports, la CDA fera un rappel sur les contenus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10

Le Secrétaire de la CDA  
Christian GABET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'gab' followed by a stylized flourish.

Le Président de la CDA  
Faouzi JAWADI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' or 'J' shape with a small triangle inside.

## ANNEXE 1

### **Rôle du tuteur l'avant match :**

Le tuteur a pour fonction d'accompagner de manière morale le candidat arbitre et ainsi le soutenir dans les débuts dans sa fonction d'arbitre. Il n'est en aucun cas habilité, lorsqu'un conseiller est présent, de donner des conseils techniques à l'arbitre. Il doit se mettre en retrait et intervenir en cas de demande d'accompagnement de l'arbitre. **Le tuteur ne doit pas confondre « aider » et « faire »**

### **Les missions du tuteur :**

- Le tuteur accompagne le stagiaire avec l'encadrement des clubs en présence.
- Le tuteur indique aux responsables des équipes que le stagiaire débute, qu'il faut l'encourager et que Le tuteur évalue les comportements des bancs de touche et du public (grille ou rapport à envoyer à la CDA)).
- Le tuteur aide le stagiaire à prendre en main les formalités administratives (feuille de match, licences, anomalies éventuelles).
- Le tuteur accompagne le jeune à la mi-temps ou à la fin du match
- Le tuteur encourage le candidat
- Le tuteur accompagne le candidat une fois la rencontre terminée
- Le tuteur se renseigne de l'état d'esprit du candidat entre 2 rencontres
- Le tuteur organise son déplacement avec une personne du club
- Le tuteur est source de motivation pour le candidat
- Le tuteur l'encourage lorsque des problèmes sont rencontrés sur la rencontre

Le tuteur est un accompagnateur pour l'arbitre et doit permettre au conseiller en arbitrage de l'orienter sur les différentes consignes techniques pour qu'il progresse. Le tuteur se doit de prendre de la distance avec le candidat afin de ne pas interférer avec le rôle du conseiller. Le tuteur remplit le rôle de soutien moral au candidat.

### **Le tuteur club :**

Le tuteur est un licencié du club ayant participé à la réunion d'information.

Le club d'appartenance peut nommer plusieurs tuteurs.

La présence du tuteur est obligatoire.

### **Rôle du tuteur après le match :**

Le tuteur ayant reçu la formation feuille de match informatisée, celui-ci aide le stagiaire à remplir les formalités administratives (faits de jeu, réserves, rapport).